Dieu des forts, au Christ-Roi de traverser les rues de la cité, ici, dans ces campagnes où tout élève l'âme et enflamme les cœurs ; ici, à trois kilomètres de cette ville où règne la discorde, on ne rencontre plus de haine. Tous sont unis d'un même enthousiasme pour recevoir dignement leurs invités et sauvegarder ainsi les vrais intérêts de tous les commerçants.

Et non seulement on nous accorde la liberté de la rue, mais bien plus, on a voulu prêter son concours pour rehausser l'éclat de notre réunion. Et quand, tout à l'heure, j'apercevais ces arcs de triomphe, cette population en fête, tous ces cœurs unis pour nous faire cortège, il me semblait entendre à nouveau la parole du Maître : « Bientôt il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. »

Et c'est pourquoi, Messieurs, vous avez répondu en masse à notre appel : Soyez-en félicités et cordialement remerciés. Merci en particulier à M. Emile Barrois, notre conseiller général et à M. Louis Sion, notre conseiller d'arrondissement. Ils encadrent bien noblement M. Groussau et Roncq peut être fier d'avoir comme mandataires trois aussi vaillants défenseurs. Merci à M. le doyen Gruson et à M. l'abbé Lecomte, de n'avoir pas hésité malgré la distance à venir nous apporter le tribut de leur encouragement. Merci, enfin, à tous ceux qui nous entourent aujourd'hui ; tous ont les mêmes droits à notre gratitude, car tous ont eu comme but de venir saluer cette jeunesse qui est la France de demain, c'est-à-dire la France victorieuse, la France Catholique.

Seulement, mes chers camarades, si nous voulons cette France Catholique, il faut en prendre les moyens. A notre dernier congrès annuel, bien des vœux ont été émis et, certes, nous avons lieu de nous féliciter du travail accompli. Sans doute, nous n'avons pas encore réalisé tous les beaux progrès élaborés, toutes les généreuses résolutions de notre jeune enthousiasme et il nous reste même beaucoup à faire pour mettre à exécution chaque partie de notre programme.

Notre programme, vous le savez, se résume en trois mots : Piété, Action, Etude. Au point de vue Piété, nous avons maintenant, suivant un vœu émis, une communion mensuelle dans chaque paroisse ; une délégation importante de jeunes gens a pris part au pèlerinage de la J.-C. du Nord, à Hazebrouck, et chaque groupe s'efforce à doubler d'ardeur dans la pratique des devoirs religieux.

Quand à l'Action, le chemin parcouru n'est pas moindre : nous pouvons citer en premier lieu l'œuvre du bureau de placement qui a son siège, 85, rue des Ursulines, à Tourcoing, sous la direction de notre ami Vincent Florin, membre du comité. Nous invitons tous nos amis à s'adresser à nous pour leur procurer des places mais nous prions surtout MM. les industriels et commerçants de nous réserver leurs places vacantes. Ils peuvent être assurés que nous ne leur proposerons que des jeunes gens de conduite et travailleurs. C'est dans leur intérêt s'ils désirent conserver l'union et la paix dans leurs usines ou ateliers.

A côté du bureau de placement, la J. C. a fondé une école de tir et d'instruction militaire et pour une première année, nous avons recueilli 40 jeunes gens pour en faire des braves qui ne marchanderont pas leur vie pour la défense du drapeau français. Ce succès incontesté, nous le devons surtout à notre vaillant capitaine, M. Guéranger, président de la nouvelle société. Vous tous, mes chers amis, qui devez bientôt partir à la caserne, venez donc profiter de ces instructions si nécessaires et absolument gratuites et pour lesquelles nous n'exigeons que votre bonne volonté, sans oublier l'obéissance et la discipline qui est, comme le dit en ire page la « Théorie du Soldat », la force principale des armées.

Enfin, chers camarades, nous avons augmenté les fondations d'avant-garde, et sous l'habile direction de notre dévoué camarade Victor Lecat, membre du comité, spécialement attaché à cette œuvre, l'idée a fait son chemin. Quelques paroissiens possèdent leur avant-garde. Ce n'est pas assez, mes chers amis, il est indispensable si nous ne voulons pas perdre une partie de la J. de fonder partout des avant-gardes qui nous prépareront une jeunesse plus compacte et plus vaillante.

Reste l'étude : Ici, mes chers amis, nous avons fait un grand pas. Et grâce au zèle intelligent et éclairé de notre nouveau directeur M. l'abbé Leleu, qui met au service de notre œuvre tout son dévouement, joint à une longue et pratique expérience des œuvres, nous avons pu marcher de l'avant et affermir notre organisation. N'est-ce pas à son active instigation que mercredi dernier nous inaugurions ces réunions générales de tous les Cercles d'études fédérés, et réalisions ainsi une idée chère à M. l'abbé Mainil ? Tous, vous avez compris l'utilité de ces assises trimestrielles et vous êtes venus de tous les points de notre groupe pour apporter à ces séances le concours de votre intelligence et de vos lumières. Ne faut-il pas, comme on le disait encore mercredi, que le Cercle d'Etudes soit dans chaque paroisse un centre d'activité intellectuelle et sociale, un foyer de chaleur pour réchauffer nos cœurs parfois découragés par l'insuccès, en même temps qu'un foyer de lumière, pour éclairer nos intelligences et les rendre capables de projeter les rayons de la science acquise sur les âmes enténébrées de nos frères plus malheureux.

Oui, cette première réunion fut une belle réunion qui nous remplit d'espoir. N'était-ce pas déjà un succès, que d'avoir choisi comme sujet de discussion l'idée et l'œuvre que Mgr Delamaire regarde comme la plus importante et qu'il développe en termes si vigoureux dans cette magnifique lettre pastorale sur « La Presse ». La Presse, le travail actif pour la diffusion du bon journal, voilà donc un nouveau champ ouvert à votre zèle ardent et à votre inlassable dévouement.

Et il me semble bon, mes chers camarades, dans cette réunion générale, de redire fortement tout l'espoir que nous fondons sur votre action et quelles résolutions ont été prises et devront être mises à exécution dans le plus bref délai.

Ce rappel un peu aride, mes chers amis, peut vous sembler nous éloigner quelque peu du Congrès de ce soir, et pourtant non ; car, nous savons tous qu'une œuvre aimée et entretenue entre toutes par vous, M. le député, c'est l'œuvre de la Bonne Presse ; et mercredi dernier, l'un des nôtres se plaisait à rappeler, et tous y applaudissaient, une de vos paroles enflammées et combatives, prononcée en pleine Chambre française en décembre 1906, où vous émettiez l'espoir de voir bientôt la Presse catholique combattre et vaincre la Presse maçonnique. Vous assistez aujourd'hui à la première ébauche de réalisation pour Tourcoing, et votre exemple et vos conseils, soyez-en persuadés, M. le député, n'ont pas peu contribué à nous enflammer pour une cause à laquelle vous consacrez tout votre cœur et toute l'ardeur de votre dévouement.

Ce soir encore, malgré les débats si intéressants de la Chambre, qui réclament vos soins et votre activité, vous avez voulu en quelque sorte vous dédoubler pour nous faire bénéficier de l'honneur et de la joie insigne de vous entendre, de vous entendre sonner le coup de clairon qui précède les grandes charges et fait présager les plus belles victoires.

Notre Jeunesse Catholique de Tourcoing est légitimement fière de vous acclamer aujourd'hui et de recevoir de son chef, (car vous l'êtes pour nous, comme vous l'êtes d'ailleurs pour toute la France catholique), des conseils et des encouragements.

Cet exposé si instructif a été applaudi à de nombreuses reprises. La parole est ensuite donnée à M. Groussau.

Discours de M. Groussau

Dès que M. Groussau se lève, la salle entière l'acclame.

Le sympathique député remercie l'assistance de son accueil chaleureux et lui en exprime toute sa reconnaissance. Il est heureux d'avoir sous les yeux le magnifique spectacle d'une jeunesse ardente, au cœur généreux qui lutte pour la plus belle des causes, celle de la religion et de la patrie. C'est un réconfort pour M. Groussau que de se trouver dans une pareille réunion ; aussi se trouve-t-il plus fort le lendemain pour recommencer la lutte.

On se sent plus vigoureux, après avoir pris contact avec des jeunes gens de 20 ans qui n'ont que le souci du bien et de la vertu. Le vaillant député veut leur donner quelques conseils et des encouragements qui se résument en ces trois mots : « Piété, étude, action. »

Par la piété et l'étude, ils seront des hommes de conviction et de principe qui sauront convaincre leurs adversaires. C'est que M. Groussau conseille surtout aux jeunes gens, c'est de n'être pas des « esprits mitoyens », mais, au contraire, des « hommes droits et francs » voulant faire prévaloir ce qu'ils pensent. Lorsqu'on est faible, qu'on se laisse diriger, on arrive « à faire des crimes ». Il faut être convaincu.

Comment faut-il se préparer à l'action ? C'est en faisant de vous, dit M. Groussau, des hommes de convictions et de principes. Quant à lui, il est fier de combattre pour la cause de la religion, car la religion est la base d'une société véritablement forte. Soyez fiers, ajoute-t-il, d'avoir été élevés dans la foi chrétienne alors qu'il existe tant d'indifférence et d'impiété, car cela permettra à la France de reprendre sa vigueur et sa splendeur.

M. Groussau montre ensuite que c'est par la piété et l'étude qu'on arrive à former des hommes de conviction et de caractère, qui ne doivent pas « se laisser dire qu'il n'y a rien à faire ». Il faut marcher droit au but jusqu'au succès final.

Soyez des hommes d'action car « agir c'est vivre ». Il faut agir sans se préoccuper de l'avenir qui ne nous appartient pas. Des œuvres, encore des œuvres, toujours des œuvres, dit M. Groussau. Il faut se rendre utile aux autres. Les gémissements ne raportent rien. Il faut de l'action et « le meilleur moyen pour agir c'est l'association ».

Le vaillant député montre tous les avantages des associations, notamment les patronages, œuvres admirables que nos adversaires cherchent à imiter. Aussi ne saurait-on assez soutenir cette association qui permet à nos amis de se tendre la main, de se voir, de se former.

Les œuvres militaires sont très utiles également et M. Groussau en montre tous les avantages. Ce qu'il conseille surtout aux jeunes gens c'est de faire de l'apostolat. On ne remplit pas son devoir, dit-il, si on ne cherche qu'à faire le bien pour soi-même.

Nous avons le devoir de faire partager notre opinion aux autres. C'est une loi de la nature que de rendre service à l'humanité et à la patrie.

Si ces idées sont vôtres, ajoute-t-il, vous ne serez jamais des découragés. Quant à lui il marche toujours, drapeau déployé, grand ouvert ; et, malgré les tristesses de l'heure présente, il n'a aucun découragement. Le découragement n'est admis que par des orgueilleux qui ne comptent que sur leurs propres forces. En mettant notre confiance en Dieu nous aurons une riche moisson. La confiance ne manque pas à M. Groussau ; elle ne lui manquera jamais ; c'est un devoir ; il s'en remet à la Providence. Il faut que la jeunesse ait une foi complète, qu'elle possède un idéal ; il faut que les jeunes gens soient des artisans résolus, déterminés, que rien ne peut abattre. Il y va du salut de la France. Le péril n'a jamais été aussi grave qu'en ce moment ; on veut saper toutes les bases de la société par des lois qui détruisent la famille, la propriété, l'armée, la patrie.

M. Groussau se demande d'où peut venir le salut. Par la raison, on ne peut que l'espérer ; il n'y a que la religion pour sauver la France. La religion est le ciment de l'édifice social. Aussi aura-t-on plus tard de la reconnaissance pour les catholiques qui auront toujours tenu leur drapeau déployé et montré où était le salut.

La religion, malgré la guerre qui lui est faite, n'est pas près de mourir car l'Eglise a vingt siècles derrière elle, de bienfaits, de luttes et de victoires.

Dans une magnifique péroraison, le vaillant député demande aux jeunes gens de prendre la résolution de mieux faire son devoir à l'avenir. Serrons-nous les mains et luttons plus que jamais pour deux causes de dévouement, la cause de la Religion et celle de la Patrie.

A maintes reprises ce magnifique discours a été souligné par de vifs applaudissements et c'est par une immense acclamation qu'a été accueillie la péroraison.

Discours de M. l'abbé Leleu

Après que les applaudissements ont cessé, M. l'abbé Leleu, aumônier de la Fédération, adresse tous ses remerciements à M. Groussau dont il fait l'éloge.

Il est réconfortant de voir notre vaillant député toujours debout pour combattre les violations du droit. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus ou de sa science juridique ou de sa foi de chrétien. Vos applaudissements ont du reste montré combien M. Groussau avait été compris. Il vaut mieux, a-t-il dit être utile à sa patrie que stérile. C'est à la jeunesse à donner l'exemple. Elle doit combattre par l'exemple et la parole.

Nous serons des combattants toujours, des vainqueurs un jour, des découragés, jamais ! »

Le vibrant discours de M. l'abbé Leleu a obtenu beaucoup de succès, aussi les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

M. l'abbé Dufio, curé de Roncq, comme conclusion de cette belle journée, demande aux jeunes gens d'avoir beaucoup de foi, d'être de vaillants défenseurs de la religion. Il faut prier, dit-il, et vous serez sans peur et sans reproche. Il demande à l'assistance de chanter un vivat en l'honneur du vaillant député.

C'est ce que l'assistance accomplit de tout cœur.

LE SALUT

Après cette magnifique réunion, le cortège se forme pour se rendre à l'église, où doit être chanté un salut solennel. Les tambours et clairons de la paroisse Notre-Dame de Tourcoing prennent la tête et se font remarquer par leur tenue irréprochable et leur beau talent. Viennent ensuite les drapeaux de toutes les sociétés présentes, suivis par la Société militaire Saint-Martin.

Une grande partie de la population s'était massée sur le parcours et manifestait sa sympathie.

La vaste église put à peine contenir toutes les sociétés. De nombreux fidèles furent contraints de ne pas assister à la cérémonie.

Dans le chœur avaient pris place les porte-drapeaux des sociétés et la Société Saint-Martin en armes. M. l'abbé Gruson, pro-doyen de Notre-Dame, de Tourcoing, officiait.

M. l'abbé Leleu, aumônier de la Fédération, prononça une magnifique allocution. Il montra les jeunes gens catholiques « Enfants de la Lumière » qu'ils doivent conserver par la foi, et faire rayonner dans le monde.

Après le sermon, l'assistance entonna le « Credo ».

Après la cérémonie les groupes se reformèrent pour regagner leurs communes respectives.

Cependant de nombreux Roncquois entouraient M. Groussau et avaient avec lui des entretiens les plus familiers et les plus cordiaux.

MOUVAUX

Aux membres de la Société des Vieux-Ménages. — Les funérailles de M. Simon Dennequin, dont nous avons anoncé hier la mort, auront lieu à l'église Saint-Germain, demain mardi, à neuf heures et demie.

La Commission des Vieux-Ménages invite tous les membres de la Société, honoraires et actifs, à assister aux obsèques de leur Vice-Président. Réunion au siège social, 37, rue de Lille, à 8 h. 45.

HAZEBROUCK

LES SAPEURS-POMPIERS DE STEENVOORDE

Le Conseil municipal de Steenvoorde, réuni le 15 février dernier, avait décidé, par 16 voix et un bulletin blanc, qu'il n'y avait pas lieu de mandater une somme de 546 fr. 25 réclamée par le commandant des sapeurs-pompiers pour frais de réunions et de fêtes ayant eu lieu en 1907.

Dans les considérants de la délibération prise à cet effet, l'assemblée communale faisait observer que les mémoires produits à l'appui de la demande se rapportaient presque exclusivement à des dépenses de bouche, que ces dépenses n'étaient pas obligatoires pour la commune et que, d'ailleurs, elles avaient été faites sans l'assentiment de l'administration municipale.

Pour tirer le lieutenant Depoorter d'un mauvais pas et pour complaire aux blocards, ses amis, M. le Préfet du Nord vient d'ordonner le mandatement d'office des dépenses en question.

Il ne semble pas douteux que le Conseil municipal de Steenvoorde, fort de son bon droit, ne défère au Conseil d'Etat cette décision, qui est en contradiction formelle avec le droit et la jurisprudence administratifs et qui fait litière des prérogatives des assemblées communales.

Cette affaire ne manque pas d'importance, car elle intéresse toutes les communes qui ont des sapeurs-pompiers.

BAILLEUL

Conférence à l' « Hôtel du Faucon ». — Mercredi 18 mars, à huit heures du soir, M. Dumont, maire de Dunkerque, donnera une conférence dans la salle de l' « Hôtel du Faucon, siège de l'Association Républicaine Libérale.

BAILLEUL. — Du 7 au 13 mars. — Naissances. — Verplancke Jeannette. — Vanhée André. — Verwaerde Louise. — Wydauw Maria. — Seys Madeleine. — Goudenhooft André. — Jacob Henri.

Publications. — Decrock Jérôme, horloger, et Salomez Anyse, cabaretière.

Décès. — Wicke Emma, 6 jours. — Steupenert François, 80 ans 4 mois, époux d'Emma Degrave. — Gammelin Alphonsine, 8 ans. — Hallosserie Georges, 13 ans 1/2. — Deman Pélagie, 70 ans, célibataire. — Vanpouille Henri, 66 ans 5 mois, veuf de Stéphanie Debruyne.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, la Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare aitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure, Spécialités et eaux minérales exceptées.

DUNKERQUE

Rapatriement des naufragés de « L'Alerte ». — L'équipage de la goëlette dunkerquoise « L'Alerte » abordée et coulée le 5 mars, au large de Grimsby, est arrivé à Calais, samedi. Des dix-huit hommes qui montaient « L'Alerte », dix-sept ont pu être sauvés. Un matelot de nationalité belge, Engel Kayls, se noya.

M. le Curé de Fort-Mardyck qui compte parmi les survivants quatorze de ses paroissiens, célébrera jeudi une messe d'action de grâces.

Un forcené. — Samedi soir, vers 11 heures, une scène de sauvagerie s'est déroulée rue Royale, en face de l'estaminet tenu par Mme Vermersch.

La cabaretière venait de fermer son établissement quand on frappa violemment à la porte : « Ouvrez, criait-on de l'extérieur, c'est moi Victor, je vous amène quelqu'un ». Sans défiance, Mme Vermersch ouvrit, un individu se précipita sur elle, l'entraîna dans la rue et la jeta sur le pavé.

Un logeur, M. Georges Vitaux voulut s'interposer mais il fut frappé à coups de poing et mordu à la main. Aux cris poussés par les victimes de cette double agression, un autre pensionnaire intervint, M. Frédéric France qui, reconnaissant en l'agresseur un nommé Victor Leroy, essaya de le calmer.

Leroy tourna alors sa fureur contre lui. Il terrassa Frédéric France, lui porta des coups de pied au visage, le mordit au visage et d'un coup de dent lui trancha le nez.

L'agresseur s'enfuit avec une femme qui l'accompagnait. Prévenu par un témoin de cette scène les agents Deketer et Courco se mirent à la recherche de Leroy mais ne purent le rejoindre.

Les victimes de cette brutale agression reçurent les soins d'un docteur qui fit admettre d'urgence Frédéric France à l'hôpital.

DOUAI

Ve FETE FEDERALE A DOUAI le 12 juillet 1908

Déjà, pour la Ve Fête Fédérale des Musiques du Nord, on compte 126 sociétés inscrites et chaque jour parviennent de nouvelles adhésions, ce qui permet de dire, que jamais en France, Festival n'aura réuni autant de sociétés musicales.

La ville de Douai s'apprête à bien accueillir les sociétés qui toutes conserveront un excellent souvenir, nous l'assurons, de leur séjour dans la cité de Gayant.

Le 12 avril seront adressés aux Sociétés les carnets de billets de tombola pour le tirage de 2.500 francs de primes individuelles offertes aux sociétaires. Encore une innovation lancée par la Fédération qui a le don d'amener les musiciens à préférer le festival de Douai aux autres et ce, pour la bonne raison qu'en y prenant part, ils ont la chance de gagner une prime de 500, 200, 100 francs ou d'autres de 50, 25 et 20 francs.

Si les portemonnaie des musiciens vont se garnir, les caisses de Sociétés peuvent-elles se voir augmenter des primes de 1500, 500, 200 100 francs et nombreuses autres d'un total de 4.500 francs.

Répétons-le, le festival de Douai affirme une fois de plus la force et la splendeur de la puissante Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

DOUAI. — Naissance. — Sophie Bauduin, Frais-Marais.

Publications. — Armand Forest, adjudant au 33e d'infanterie, à Douai, et Berthe Bachelet, sage-femme, à Courcelles-lez-Lens. — Fernand Huon, batelier à Douai, et Emilienne Flahaut, batelière à Guînes.

Mariages. — Léon Hochart, batelier, et Augustine Brochet, batelière. — Adolphe Lely, ajusteur, et Suzanne Marmet, repasseuse. — Jean Belleri, mineur, et Maria Chauvin, journalière.

Décès. — Fernand Porcher, 42 ans, époux de Louise Pinart, boulevard Delebecque, 39. — Adèle Drumez, 73 ans, veuve de Louis Truffier, rue Bra, 38. — Raymond Deprez, 14 ans, place d'Armes, 36.

SOMAIN. — Du 9 au 13 mars. — Naissances. — Morelle Jean, rue de Villers, 16. — Démory Elise, rue de Fenain, 9. — Bauduin Marcel, r. du Maraiscaux, 60. — Bachelard Marguerite, Grande-Place, 19. — Helbecque Virginie, rue de l'Avenir, 10.

Mariage. — Marchand Joseph, tailleur d'habits, et Picquette Rosa, s. profession.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Du 6 au 13 mars. — Naissances. — Marie-Louise Basset, rue de l'Hôtel-Dieu. — Henri Créteur, id. — Léonie Sorriau, rue Gambetta, 93. — Albert Bocquet, rue des Moulineaux. — Noëlla Cauvez, rue des Récollets, 25. — Robert Delobbe, rue du Faubourg de Paris. — Henri Dayez, rue de l'Hôtel-Dieu. — Jean Boca, place St-Géry, 15. — Gilbert Guillet, rue de Famars, 21. — Germaine Offret, rue de l'Hôtel-Dieu. — Louise Ducatillon, rue Delsaux, 68.

Mariages. — Armand Leroux et Aimée Daloy. — Léon Coppe et Berthe Lajoie. — Georges Poirette et Adolphine Carlier. — Henri Derquenne et Germaine Giard. — Edmond Brocheton et Emilie Dive.

Décès. — Florimond de Lauwereyns de Rosendael, 72 ans, rue des Glatignies. — Maurice Musch, 20 ans, ruelle Crasseau, 11. — Pauline Dieulangard, 59 ans, veuve de Victor Deroulers, rue de Mons, 63. — Charlemagne Drapier, 88 ans, rue de Lille, 119. — Victor Loir, 63 ans, hameau St-Roch. — Louis Goffart, 45 ans, rue Louis Cellier, 2. — Désiré Carcel, 83 ans, place de l'Hôpital. — Léon Caulier, 56 ans, id. — Arthur Marquant, 41 ans, rue de l'Hôtel-Dieu. — Lucienne Cauderlier, 3 semaines, rue Neuve, 13.

VERCHAIN-MAUGRÉ

Main écrasée. — La semaine dernière, M. Hector Marouzé, cultivateur à Verchain, venait de charger un chariot de briques à Verlagies-sur-Ecaillon et il se mettait en route pour rentrer chez lui.

A peine le chariot était-il ébranlé qu'il tomba dans une profonde ornière; l'attelage, 2 vaches, donnait tous ses efforts; le conducteur voulut l'aider et il saisit à cet effet les jantes d'une roue de derrière. Dans un suprême effort, les pauvres bêtes enlevèrent soudain le lourd véhicule, mais M. Marouzé n'y prenant pas garde, eut la main gauche affreusement écrasée.

Grâce à son tempérament énergique, le blessé consentit à peine à entrer dans une maison voisine pour panser sommairement sa main et il eut la force de ramener chez lui attelage et chargement comme si rien n'était. C'est par miracle qu'il n'eut pas en cours de route un évanouissement tant il avait perdu du sang; il voulait rentrer à tout prix pour ne pas trop effrayer les siens.

Devant la gravité du mal, M. le docteur Lecomte de Vendegies, fut requis en toute hâte; il constata une large et profonde déchirure de tout le dessus de la main, il releva même des artères arrachées et il dut faire une dizaine de points de suture. Malgré tout, aucune complication ne paraît à craindre, M. Marouzé en sera quitte pour une assez longue incapacité de travail et il a bien des chances de garder sa main.

Ce pénible accident produisit une certaine émotion dans la localité où le blessé est fort connu; il est âgé d'une soixantaine d'années, il est père de 8 enfants tous en âge de gagner la vie.

BLANC-MISSERON

Titres perdus. — Mme veuve Sodoyez, de Dinant, retournant en Belgique avec M. Léon Defromont, de Quarouble, tuteur de ses enfants, oublia dans le tramway, à la douane belge, un petit sac en cuir contenant un titre de rente belge de 3.000 fr. et quatre livrets de la Caisse d'épargne belge.

Le 11 mars, on apprit qu'un individu essayait de vendre un titre de rente belge ; la gendarmerie le rechercha ; déjà il avait repassé la frontière. Mais en même temps, elle apprit, par un contremaître des ateliers du Nord, qu'un ouvrier de ces ateliers, Camille Liénard, de Roisin, l'avait informé qu'un titre de rente de 3.000 fr lui avait été confié par un camarade pour le restituer au propriétaire. Ce titre fut donc remis à la gendarmerie.

Celle-ci recherche l'individu, — probablement le camarade de Liénard — qui avait essayé de vendre le titre, car il pourra dire sans doute aussi ce que sont devenus les livrets de Caisse d'épargne.

MARLY

Jeu de balle. — La Commission s'est réunie à la Mairie, pour l'organisation de luttes pendant la saison ballante.

Une lutte entre Anzin (Napoléon) et Valenciennes (Adonis) au complet, fut décidée pour le 12 avril prochain, avec lutte revanche pour le 16 août.

La Musique communale, sous la direction de M. Martin, prêtera son concours pendant ces intéressantes luttes, qui ne manqueront pas, vu l'importance des parties en présence, d'attirer tous les amateurs de ce sport.

D'autres luttes sont à l'état de projet, dont le programme sera donné en temps opportun.

CAMBRAI

LES JARDINS OUVRIERS

Une très importante conférence a été donnée hier par M. Eugène Duthoit.

Nous en donnerons demain le compte-rendu.

Pour 1908

Le Guide d'Action Religieuse

L'exemplaire : 3 fr. ; franco : 3 fr. 50

GUIDE SOCIAL

L'exemplaire : 2 fr. ; franco : 2 fr. 35

En vente à la Librairie de la Croix du Nord

1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

— LILLE —

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Le cordonnier escroc

Auguste Vermesch, 38 ans, cordonnier à Lille, est un escroc qui ne varie pas beaucoup son mode d'opérer. Le 2 mars, dans la rue de Lille, il raccrochait les passants, leur racontait que son père, auquel il donnait pour la circonstance le nom d'un cordonnier bien connu, Maddens, venait de tomber dans un lanterneau et de se tuer. Il lui manquait 0,35 pour prévenir la famille.

Plusieurs escroqueries de ce genre ont valu à Vermesch de nombreuses condamnations. Il est relégable.

Après plaidoirie de Me Rouzé, il est condamné à 2 mois de prison, évitant encore cette fois la relégation.

Affaires diverses

Hilaire Swyngedauw a, d'un coup de bâton, brisé les vitres du cabaret « Au Petit Fresnel » tenu par Mme Verbrugghe, à Houplines. Il est condamné par défaut à 50 fr. d'amende.

— 15 jours à Désiré Horbaut, 21 ans, maréchal-ferrant à Lille, qui a outragé un agent.

— Pour mendicité 8 jours à Romain Ducrocq, 47 ans, journalier, sans domicile fixe. 8 jours également à Auguste Boulogne, 57 ans, journalier à Armentières.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VALENCIENNES

Anzin. — Après une discussion au bal Menneveux, Baurin avait reçu un coup de poing en intervenant dans une querelle dans laquelle un nommé Mortuaire était partenaire.

Ce dernier qui avait « rattendu » Baurin, lui porta deux coups de couteau, l'un dans le dos, l'autre à la tête. Mortuaire est condamné à 40 jours de prison.

Raismes. — Léon Gourdin, éprouvant le besoin de changer de chaussures, il prit les souliers neufs de son copain Mathé. un mois de prison.

— Auguste Wallerand encourt 15 jours de prison pour un coup de poing sur l'œil droit à M. Marcel Crombez, qui revenait de Valenciennes, à dix heures du soir.

— J.-B. Canivez eut une discussion avec Marie Gourdin, à laquelle il lança un boulon qui la blessa au visage. — 10 jours avec sursis.

Bruay. — La petite Plaisant était molestée par le jeune Polycarpe Cornu. Sa mère intervint, mais toute la famille Cornu s'en mêla. La femme Plaisant fut injuriée, frappée à coups de manche de fouet, mordue par Polycarpe, Alcide, Julia et Azéma Cornu. Le père Plaisant fut assailli à coups de brique. Un des enfants Cornu aurait même brandi un couteau.

Julia, 15 jours de prison ; Azéma, femme Delhaye, 15 jours avec sursis. Les deux garçons sont rendus à la mère qui devra payer la moitié des frais.

— Haine Henri en voulait à Degros. Le rencontrant un jour, il l'injuria, lui porta des coups de poing et de pied.

— 15 jours de prison. Haine devra ensuite faire sa peine précédente, de dix jours, pour laquelle il avait le sursis.

Fresnes. — Léopold Mozin, étant ivre, a porté des coups à son fils, à sa femme et a ensuite injurié et menacé le gendarme Bourgeois. — 1 mois avec sursis et 5 fr. d'amende.

Saint-Amand. — Entre Wallers et Saint-Amand, Descamps a voyagé avec une carte de circulation périmée.—25 francs d'amende avec sursis.

— Pour délit de chasse, 50 fr. par défaut à Deltombe.

Denain. — Pallada Alphonse, sujet espagnol, a déménagé de chez son hôte, Bailleux, sans payer sa pension et en emportant 28 francs appartenant à celui-ci. — Par défaut, 1 mois de prison.

— Alexandre Labalète a dérobé à son compagnon Petit, domestique de ferme, son veston estimé 12 francs. — Par défaut, 1 mois de prison.

Douchy. — Lamant avait, par manière de plaisanterie, lancé à la femme Galliet, débitante, un propos grossier. Il fut mis à la porte et s'en alla dans un estaminet voisin, chez Moreau. Mais Galliet pour venger sa femme, s'élança sur lui, le terrassa et le blessa de coups de poing, sinon de bâton. — 15 jours avec sursis.

Neuville. — 16 fr. d'amende à Georges Tison pour délit de pêche.

Blanc-Misseron. — Passant le soir, route Nationale, M. Jules Raset, chef de secteur de la Compagnie électrique, remarqua que deux fils avaient été adaptés au courant et amenaient l'éclairage dans une chambre du 1er étage de l'estaminet Bultez, occupée par Nicolas Quinif, 40 ans, verrier. Celui-ci reconnut que, depuis 8 jours, il captait le soir le courant à l'aide de deux fils de cuivre, afin de s'éclairer et qu'il enlevait chaque matin son installation.

8 jours de prison avec sursis et 10 fr. de dommages-intérêts envers la Compagnie. Il devra payer en outre les frais d'affichage à 5 exemplaires dont le coût ne devra pas dépasser 10 fr.

Onnaing. — Leroy, le dimanche 16 février, Henri François, 21 ans, et Léon Marchand, 24 ans, s'empoignèrent. Tout-à-coup Marchand poussa un cri de douleur. François lui avait arraché l'oreille d'un coup de dent. 3 mois avec sursis au cannibale.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Une bombe à Barcelone

Barcelone. — Une bombe vient de faire explosion au marché Boqueria, blessant plusieurs personnes.

La bombe a fait explosion à une heure de l'après-midi. Quatre femmes ont été blessées, l'une d'elles a dû être amputée d'une jambe. Son état est désespéré.

L'engin qui a fait explosion avait été placé sous un banc sur lequel se trouvait une vieille femme qui a été sérieusement blessée.

Une autre bombe a été trouvée sur les marches de San José.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le Chocolat Délespaul-Havez. C'est vrai.

GROS INCIDENTS au Vélodrome d'Hiver à Paris

LE PUBLIC ENVAHIT LA PISTE, DÉMOLIT LES PALISSADES ET ESSAIE D'Y METTRE LE FEU.

Il y avait grande réunion — et il y eut de gros incidents — dimanche au Vélodrome d'Hiver.

On y courait notamment le Grand Prix de l'U. V. F., professionnels.

A la troisième demi-finale se trouvaient en présence : Jacquelin, Mayer et Hourlier.

Très nettement Jacquelin avait passé premier le poteau.

Mais on apprend que Jacquelin est déclassé. Le coureur, outré, va trouver le président de l'U. V. F. sur la pelouse et secoue fortement cet official dont le haut de forme tombe à terre.

Immédiatement le public manifeste très énergiquement en faveur de Jacquelin et c'est sous les huées des spectateurs que le président, M. Breton, doit se retirer protégé par des agents.

Sur la piste, envahie par le public, on jette les pancartes des galeries supérieures, des chaises; on démolit les balustrades, on essaie d'allumer les planches. Les coureurs, tout à fait démoralisés, se rangent à trois reprises pour courir la finale. Finalement, ils réussissent à partir au milieu d'un vacarme inouï. Premier, Vandenborn, 2e Hourlier, 3e Dupré.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 14 mars

Boulogne, vap. fr. Penfild, 461, dm.

SORTIES du 14 mars

Glasgow, vap. ang. Montivideau, 1906, dm.
La Pallice, vap. fr. St-André, 321, dm.
Oran, vap. fr. Mira, 1970, dm.
Port-Talbot, vap. Hornby-Castle, 2559, lège

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE
Liverpool, 12 mars, st. Vereda	Dunkerque
Glasgow 13, st. Clan-Gordon,	id
Shields 13, st. Weswood,	id
Hull 13, st. William-Bailey	id
Tahiti, 3m. fr. Elisabeth	id

DÉPARTS :	ALLANT A :
Punta Arenas, 10 mars, st. Al.-Br.	Liverpool
La Plata, 21 fév. st. Polynesia	St-Vincent(CV)
Montevideo, 11 mars, st. Roma,	Douvres
Montevideo, 12 mars, Belle of Spain	Rosario
Fampa, 11 mars, st. White Winge	Dunkerque

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Henri-Charles-Joseph QUARRÉ

Etudiant en Pharmacie

Préparateur de Chimie organique à l'Université de Lille

pieusement décédé à Lille le 16 mars 1908, dans sa 24e année, muni des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 11 h., en l'église Saint-Etienne, sa paroisse d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à 4 h. trois quarts.

L'assemblée à la maison mortuaire rue du Palais-Rihour, 4, où la levée du corps se fera à 10 h. trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

Suivant le désir du défunt, on est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

COIN DES MÉNAGÈRES

MORUE SAUCE MOUTARDE. — SOUFFLÉ AUX CHAMPIGNONS. — SOUFFLÉ AU RIZ.

Morue sauce moutarde. — Prenez de la morue ayant trempé environ douze heures dans de l'eau fraîche, écaillez-la et coupez-la en morceaux carrés. Mettez ceux-ci dans une casserole d'eau froide que vous couvrez, posez sur le feu et lorsque l'écume monte à la surface, enlevez-la. Dès les premiers bouillons retirez de côté. Servez alors avec la sauce suivante :

Sauce moutarde. — Dans une casserole, faites fondre un morceau de beurre gros comme une noix, ajoutez une cuillerée de farine, mouillez avec un verre d'eau bouillante ; travaillez bien cette sauce de manière qu'il n'y reste aucun grumeau ; ne laissez pas bouillir, cette sauce doit être assez épaisse ; ajoutez deux jaunes d'œufs et mélangez bien en incorporant peu à peu cinquante grammes de beurre frais. Au dernier moment finissez avec une bonne cuillerée de moutarde.

On accompagne ordinairement la morue de pommes de terre coupées en quartiers et cuites à l'eau salée.

Cette sauce à la moutarde sort de l'ordinaire comme dirait quelqu'un de ma connaissance, on peut la faire d'une manière plus simple, nous aurons l'occasion d'y revenir.

On sert la morue avec bien d'autres sauces, la cuisson du poisson reste toujours la même : sur ce sujet aussi nous reviendrons.

***

Soufflé aux champignons (Proportions pour six couverts). — Prenez deux cuillerées à soupe de farine, un verre de lait, cent vingt-cinq grammes de fromage de gruyère, trois jaunes d'œufs, les trois blancs battus en neige, sel, poivre.

Mêlez le tout et le versez dans un moule beurré ; faites cuire au bain-marie pendant une heure et mettez alors au four modéré pendant environ cinq à six minutes. Renversez sur un plat et arrosez d'une sauce blanche à la crème et champignons.

N.-B. — Il faut passer d'abord les champignons dans le beurre et dans un peu de jus de citron.

***

Soufflé au riz. — Avec de la fécule de riz et du lait faites une bouillie épaisse, assaisonnez de sucre et de macarons pilés, auxquels vous ajoutez un peu de vanille en poudre ou un paquet de sucre vanilliné. Ajoutez trois jaunes d'œufs après refroidissement du mélange, puis les trois blancs en neige. Versez le tout dans un moule beurré et mettez au four pendant vingt minutes.

MARMITON.

(Reproduction réservée sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

Les années de souffrances comptent double

LES PILULES PINK GUÉRISSENT TRÈS VITE

Mme Pestel, couturière à Choisy-le-Roi (Seine), avenue d'Alfortville, n° 45, a beaucoup souffert pendant 3 mois. Puis, après avoir pris plusieurs remèdes sans succès, elle a fait usage des pilules Pink qui l'ont remise sur pieds en quelques jours.

Mme PESTEL (Photo. Boucher fils, Orléans)

« Après quelques jours pendant lesquels j'ai ressenti une grande faiblesse, écrit-elle, pendant lesquels je n'ai eu aucun appétit, j'ai éprouvé un matin une douleur très vive aux reins. Cette douleur était plus vive lorsque je m'étais baissée et que je voulais me relever. Même au repos, assise, je sentais cette douleur et il me semblait que j'avais reçu des coups sur les reins. J'ai éprouvé en même temps des douleurs dans toutes les articulations, genoux, coudes, articulations des pieds et des mains. Avec cela mon état général était très mauvais. Je ne mangeais que très peu et je souffrais beaucoup après chaque repas pour digérer le peu de nourriture prise et qui était cependant choisie particulièrement légère. Bien souvent l'après-midi j'étais prise par la migraine et elle était toujours si forte que je ne pouvais rien faire et étais obligée d'aller me coucher. J'ai eu aussi des tiraillements d'estomac, des points de côté, de l'oppression, enfin je passais très souvent de mauvaises nuits, soit sans sommeil, sans repos, soit en cauchemardant. Je me sentais tous les jours plus faible et étais découragée du traitement prescrit.

Plusieurs personnes m'ont conseillé de prendre les pilules Pink. J'ai voulu faire l'essai des pilules Pink, dont on me faisait tant l'éloge. J'ai donc pris les pilules Pink et je n'ai pas tardé à me sentir beaucoup mieux. Mes douleurs aux reins, mes douleurs aux articulations avaient cessé au bout de quelques jours. Puis, je me suis sentie plus forte et j'ai eu meilleur appétit, meilleur sommeil aussi. J'ai repris bonne mine et je n'ai plus eu bientôt à me plaindre d'aucun malaise ».

Mme Pestel a eu une crise de rhumatisme compliquée d'anémie. Elle a été promptement guérie par les pilules Pink, parce que ces pilules d'une part purifient le sang, d'autre part enrichissent le sang. Les pilules Pink ont chassé de son sang l'acide urique, cause des douleurs rhumatismales, et elles ont donné à son sang la richesse en globules rouges nécessaire pour changer en un état de force, l'état d'anémie, de pauvreté du sang.

Les pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose des jeunes filles, les pâles couleurs, les migraines, les maux d'estomac, l'épuisement nerveux, le dépérissement, le rhumatisme.

On peut se les procurer dans toutes les pharmacies. Il y a beaucoup de contrefaçons des pilules Pink. Si vous avez le moindre doute, s'adresser à M. Gablin, Pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. Frs. 3.50 la boite. Frs. 17.50 les 6 boîtes, franco.

Représentation de Vins de Bordeaux

EXPÉDITION DIRECTE — ORIGINE GARANTIE

MAURICE MOREAU

Propriétaire et Négociant

à SAINT-LAURENT-MÉDOC (Gironde)

désire s'entendre avec représentants sérieux, ayant relations et pouvant fournir références, pour régions où il n'est pas encore représenté.

AFFAIRE SÉRIEUSE et de TOUTE CONFIANCE

Propriété possédée par la famille depuis 1780

Fournisseur de la « Croix du Nord »

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose, attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place......???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

BAUME SAINTE-GENEVIÈVE

Le pot 1. fr. 50 — et Dépuratif Delezenne — Le flacon 4 fr.

Cette médication fait l'étonnement du monde médical par les guérisons merveilleuses qu'elle amène dans les cas d'ECZÉMAS, ULCÈRES de VARICES, VICES du SANG, HUMEURS, DARTRES, etc. — Phie DUBUS, 7, rue des Arts, LILLE.